

Avis n° 2021/06-04 relatif à l'accréditation de l'École nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie de Lannion de l'université de Rennes-I à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

École et Établissement

Nom : École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de

Lannion de l'université de Rennes-I

Sigle: ENSSAT

Type : Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Académie : Rennes Site de l'école : Lannion

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/05-01; n° 2016/06-06; n°2014/04-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Photonique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Électronique**, appellation demandée « Systèmes numériques », en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Informatique**, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Informatique, multimédia et réseaux**, en partenariat avec l'ITII Bretagne, appellation demandée « Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne », en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie NF (Périodique, Nouvelle demande d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité **Photonique et Électronique** en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école propose un processus de VAE.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie de Lannion de l'université Rennes-I;
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI, rapporteur principal), Hervé COPPIER (expert auprès de la CTI), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI), Francisco Javier ARCEGA

- SOLSONA (expert international auprès de la CTI), Charleen ATTIOGBE (experte élève-ingénieure auprès de la CTI),
- Et présenté en assemblée plénière de la CTI le 8 juin 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité Photonique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité Systèmes numériques, en remplacement de l'intitulé Électronique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité I nformatique	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I spécialité Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en remplacement de l'intitulé informatique, multimédia et réseaux, en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-2026	maximale
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I spécialité Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en remplacement de l'intitulé informatique, multimédia et réseaux, en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation continue	2021	2025-2026	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, spécialité Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation continue	2022	2024-2025	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement en voie de formation continue pour le tire d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université de Rennes-I, en spécialité Photonique.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'École

- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité pour l'amélioration continue et mettre en place un système d'information adapté
- Renforcer la visibilité de l'école sur le plan national et international en vue d'améliorer les mobilités entrantes
- Mettre en conformité avec R&O la mobilité sortante à l'international à savoir un semestre pour les 3 formations initiales sous statut étudiant
- Participer à la structuration et au développement de l'association des anciens élèves
- Faciliter les échanges apprentis/étudiants dans l'établissement

Pour les spécialités

Systèmes numériques

- Poursuivre la politique d'attractivité de la formation

Informatique et technologies de l'Information en partenariat avec l'ITII Bretagne

- Diminuer les durées des alternances de première et deuxième année pour appliquer une pédagogie de l'alternance
- Renforcer l'exposition à la recherche

Photonique et Électronique en partenariat avec l'ITII Bretagne

- Diminuer les durées des alternances de première et deuxième année pour appliquer une pédagogie de l'alternance

L'école établira un rapport intermédiaire sur l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le 15 décembre 2023, exclusivement sous format numérique, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité Photonique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité Systèmes numériques	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I, spécialité Informatique	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I spécialité Informatique et technologies de l'Information, en partenariat avec l'ITII Bretagne	2021	2025-2026

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 8 juin 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.

La présidente Elisabeth CRÉPON